

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 19H30
SOUS LA PRESIDENCE DE MME SOPHIE PASTOR
PROCES-VERBAL

Convocation adressée le : 16 avril 2026

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Mmes et MM. les Adjoints

Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Yannick SUSS – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Marylène HAESSEN

Mmes et MM. les Conseillers

Fanny WAGNER – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Benoît KIEFFER (à compter de la DELIB 2026-056) – Lisiane SPELETZ-HEIM – John PIERROT – Stava BOUHADJERA – Véronique SCHNELL

Membres excusés : Martine HALLER – Mélanie MICHAU

Procurations : Martine HALLER à Michel KEUER – Mélanie MICHAU à Benoît KIEFFER

Membre absent :

Assiste également à la séance :

Marc-Antoine VINCENT, Directeur Général - Cabinet ORFEOR 360

Madame la Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

À l'ouverture de la séance, 24 conseillers municipaux étant présents, 2 conseillers municipaux excusés ayant donné procuration et 1 conseiller municipal étant absent, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

DELIB. N° 2026_053

Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de désigner Vanessa JUNG pour assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- **de désigner** Vanessa JUNG secrétaire de séance.

Madame la Maire informe les conseillers municipaux que la commission des finances s'est réunie le 20 avril.

DELIB. N° 2026_054

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026

Madame la Maire sollicite du Conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 07 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et ayant assisté à la séance du 07 avril 2026 d'arrêter le procès-verbal tel que présenté.

DELIB. N° 2026_055

Retrait des délibérations n° 2026_011 à 2026_034 du Conseil municipal du 18 mars 2026

Madame la Maire rappelle que par courrier en date du 1er avril 2026, Monsieur le Sous-préfet a demandé à la commune de procéder au retrait des délibérations 2026_011 à 2026_034 approuvées lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2026. Afin de se conformer aux observations formulées dans le cadre du contrôle de légalité, il est proposé au Conseil municipal de procéder au retrait des délibérations suivantes :

- DELIB 2026_011** Désignation du secrétaire de séance
- DELIB 2026_012** Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2026
- DELIB 2026_013** Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal
- DELIB 2026_014** Approbation du compte administratif 2025 du budget principal
- DELIB 2026_015** Affectation du résultat 2025 du budget principal
- DELIB 2026_016** Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Golf
- DELIB 2026_017** Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe du Golf
- DELIB 2026_018** Affectation du résultat 2025 du budget annexe du Golf
- DELIB 2026_019** Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Citadelle
- DELIB 2026_020** Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Citadelle
- DELIB 2026_021** Affectation du résultat 2025 du budget annexe Citadelle
- DELIB 2026_022** Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Lotissement
- DELIB 2026_023** Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement
- DELIB 2026_024** Affectation du résultat 2025 du budget annexe Lotissement
- DELIB 2026_025** Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe VVF
- DELIB 2026_026** Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe VVF
- DELIB 2026_027** Affectation du résultat 2025 du budget annexe 2025 VVF
- DELIB 2026_028** Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Forêt
- DELIB 2026_029** Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Forêt
- DELIB 2026_030** Affectation du résultat 2025 du budget annexe Forêt
- DELIB 2026_031** Mobilisation des agents municipaux à des fins d'organisation des élections municipales
- DELIB 2026_032** Conclusion d'un avenant à bail emphytéotique administratif
- DELIB 2026_033** Subvention pour l'acquisition d'un drapeau au profit de la Société des Membres de la Légion d'Honneur
- DELIB 2026_034** Cession par la Région Grand Est à la commune d'un abribus du réseau de transport interurbain de la Moselle FLUO 57

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le courrier daté du 1^{er} avril 2026 de Monsieur le Sous-Préfet demandant de retirer toutes les délibérations approuvées lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2026 à savoir les délibérations n° 2026_011 à 2026_034 ;

Considérant qu'il convient de procéder au retrait des point desdites délibérations afin de se conformer aux observations formulées par les services de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

- **de retirer** les délibérations n° 2026_011 à 2026_034 ci-dessus détaillées et adoptées lors de la séance du 18 mars 2026 ;
- **de préciser** que ce retrait intervient afin de tenir compte des observations formulées par les services de l'État ;
- **de dire** que les points concernés pourront, le cas échéant, faire l'objet de nouvelles délibérations après régularisation ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB. N° 2026_056

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2026

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la régularisation de certaines délibérations, il convient de procéder à une nouvelle approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2026.

Madame la Maire propose aux conseillers municipaux n'ayant pas assisté à la séance du 03 février 2026 de s'abstenir.

Monsieur Benoît KIEFFER entre en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5		22

Abstentions :

Sophie PASTOR – Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESSEN – Véronique SCHNELL

- **d'arrêter** le procès-verbal tel que présenté.

DELIB. N° 2026_057

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de

tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION Budget principal						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	1 465 770,81	1 372 113,96	5 709 340,12	5 954 491,95	7 175 110,93	7 326 605,91
Résultats de l'exercice	93 656,85			245 151,83		151 494,98
Résultats reportés	146 412,67			94 482,31	51 930,36	
TOTAUX CUMULES	1 612 183,48	1 372 113,96	5 709 340,12	6 048 974,26	7 227 041,29	7 326 605,91
RESULTATS DEFINITIFS	240 069,52			339 634,14		99 564,62

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget principal du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB. N° 2026_058

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget principal

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget principal tel que présenté, ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	1 465 770,81	1 372 113,96	5 709 340,12	5 954 491,95	7 175 110,93	7 326 605,91
Résultats de l'exercice	93 656,85			245 151,83		151 494,98
Résultats reportés	146 412,67			94 482,31	51 930,36	
Restes à réaliser	723 057,49	943 107,66				220 050,17
TOTAUX CUMULES	2 335 240,97	2 315 221,62	5 709 340,12	6 048 974,26	7 227 041,29	7 546 656,08
RESULTATS DEFINITIFS	20 019,35			339 634,14		319 614,79

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS : Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+ procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget principal tel que présenté ;

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

DELIB. N° 2026_059

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget principal

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, en particulier le chapitre 1 du titre 2 du tome 2 – La détermination et l'affectation du résultat ;

Vu les dispositions des articles L.231 1-5 et R.231 1-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget principal ;

Considérant que l'affectation du résultat de fonctionnement, tel qu'il résulte du compte administratif 2025 et des restes à réaliser, engendrerait un suréquilibre de la section d'investissement, il est proposé de ne pas affecter le résultat de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur Laurent REMY explique que la majorité municipale fait le choix de s'abstenir car elle considère que les restes à réaliser (RAR) inscrits sont insincères sur plusieurs opérations.

Il donne quelques exemples sur les dépenses d'investissement :

- le montant de 404.585,49€ concernant la rénovation des vestiaires du stade municipal n'auraient pas dû être inscrit dans les RAR. La signature de ce marché n'est d'ailleurs pas légale ;
- 77.000 € ont été inscrits en RAR au titre du projet Site Patrimonial Remarquable (SPR) alors que les marchés n'ont pas été signés ;
- 40.000 € ont été inscrits en RAR au titre de la réalisation du square mémoriel. Sachant que cette opération n'a pas fait l'objet d'engagements, aucun montant ne peut être inscrit en RAR.

Il en est de même concernant les recettes du budget d'investissement. Sur les opérations citées au précédent paragraphe, des subventions ont été inscrites afin de trouver l'équilibre des RAR. Or, les RAR ayant un impact sur l'affectation des résultats, les membres de la majorité s'abstiendront sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5		22

ABSTENTIONS : Sophie PASTOR – Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Marylène HAESEN – Fanny

- **d'affecter** le résultat du budget principal de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Dotation complémentaire de réserves (R1068) : **20 019,35 €** ;
 - Report à nouveau créditeur compte 110 (R002) : **319 614,79 €** ;
- **de reporter** à la section d'investissement du budget primitif 2026 le déficit de financement cumulé :
 - Report d'investissement (D 001) : **240 069,52 €** ;
- **de reprendre** ces résultats au budget primitif 2026.

DELIB. N° 2026_060

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe GOLF

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Golf du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION Budget annexe Golf

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	134 146,13	57 218,82	1 306 961,62	1 141 165,57	1 441 107,75	1 198 384,39
Résultats de l'exercice	76 927,31		165 796,05		242 723,36	
Résultats reportés	191 546,01		175 807,36		367 353,37	
TOTAUX CUMULES	325 692,14	57 218,82	1 482 768,98	1 141 165,57	1 808 461,12	1 198 384,39
RESULTATS DEFINITIFS	268 473,32		341 603,41		610 076,73	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe Golf du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB. N° 2026_061

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Golf

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget annexe Golf tel que présenté ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF Budget annexe Golf

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	134 146,13	57 218,82	1 306 961,62	1 141 165,57	1 441 107,75	1 198 384,39
Résultats de l'exercice	76 927,31		165 796,05		242 723,36	
Résultats reportés	191 546,01		175 807,36		367 353,37	
TOTAUX CUMULES	325 692,14	57 218,82	1 482 768,98	1 141 165,57	1 808 461,12	1 198 384,39
RESULTATS DEFINITIFS	268 473,32		341 603,41		610 076,73	

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS : Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESSEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe Golf tel que présenté;
- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

DELIB. N° 2026_062

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget annexe Golf

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4, en particulier le chapitre 5 « La Détermination et l'affectation des résultats » ;

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe Golf ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'affecter** le résultat du budget annexe Golf de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Report à nouveau débiteur compte (119 D 002) : **341 603,41 €** ;

- **de reporter** à la section d'investissement du budget primitif 2026 le déficit de financement cumulé :
 - Report d'investissement (D 001) : **268 473,32 €** ;
- **de reprendre** ces résultats au budget primitif 2026.

DELIB. N° 2026_063

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Citadelle

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Citadelle du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION Budget annexe Citadelle

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	5 719,16	35 869,00	748 621,02	663 185,08	754 340,18	699 054,08
Résultats de l'exercice		30 149,84	85 435,94		55 286,10	
Résultats reportés		76 580,32	89 629,54		13 049,22	
TOTAUX CUMULES	5 719,16	112 449,32	838 250,56	663 185,08	767 389,40	699 054,08
RESULTATS DEFINITIFS		106 730,16	175 065,48		68 335,32	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe Citadelle du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appellant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB. N° 2026_064

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Citadelle

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote.

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget annexe Citadelle tel que présenté, ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF Budget annexe Citadelle

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	5 719,16	35 869,00	748 621,02	663 185,08	754 340,18	699 054,08
Résultats de l'exercice		30 149,84	85 435,94		55 286,10	
Résultats reportés		76 580,32	89 629,54		13 049,22	
TOTAUX CUMULES	5 719,16	112 449,32	838 250,56	663 185,08	767 389,40	699 054,08
RESULTATS DEFINITIFS		106 730,16	175 065,48		68 335,32	

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS :

Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe Citadelle tel que présenté ;
- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci - dessus.

DELIB. N° 2026_065

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget annexe Citadelle

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, en particulier le chapitre 1 du titre 2 du tome 2 – La détermination et l'affectation du résultat ;

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe Citadelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'affecter** le résultat du budget annexe Citadelle de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Report à nouveau débiteur compte 119 (D002) : **175 065,48 €** ;
- **de reporter** à la section d'investissement du budget primitif 2026 le résultat positif de financement cumulé :
 - Report d'investissement (R 001) : **106 730,16 €** ;
- **de reprendre** ces résultats au budget primitif 2026.

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Lotissement

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION Budget annexe Lotissement

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice						
Résultats reportés	507 110,58		34 796,13		541 906,71	
TOTAUX CUMULES	507 110,58	-	34 796,13	-	541 906,71	-
RESULTATS DEFINITIFS	507 110,58		34 796,13		541 906,71	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe Lotissement du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote.

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget annexe Lotissement tel que présenté, ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF Budget annexe Lotissement

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice						
Résultats reportés	507 110,58		34 796,13		541 906,71	
TOTAUX CUMULES	507 110,58	-	34 796,13	-	541 906,71	-
RESULTATS DEFINITIFS	507 110,58		34 796,13		541 906,71	

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS : Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESSEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe Lotissement tel que présenté ;
- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

DELIB. N° 2026_068

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget annexe Lotissement

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, en particulier le chapitre 1 du titre 2 du tome 2 – La détermination et l'affectation du résultat ;

Vu les dispositions des articles L.231 1-5 et R.231 1-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe Lotissement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'affecter** le résultat du budget annexe Lotissement de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Report à nouveau débiteur compte 119 (D002) : **34 796,13 €** ;
- **de reporter** à la section d'investissement du budget primitif 2026 le déficit de financement cumulé :
 - Report d'investissement (D 001) : **507 110,58 €** ;
- **de reprendre** ces résultats au budget primitif 2026.

DELIB. N° 2026_069

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe VVF

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe VVF du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION Budget annexe VVF

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	50 409,27	48 799,02	44 019,84	56 260,44	94 429,11	105 059,46
Résultats de l'exercice	1 610,25			12 240,60		10 630,35
Résultats reportés	10 643,02			13,57	10 629,45	
TOTAUX CUMULES	61 052,29	48 799,02	44 019,84	56 274,01	105 058,56	105 059,46
RESULTATS DEFINITIFS	12 253,27			12 254,17		0,90

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe VVF du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB. N° 2026_070

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe VVF

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote.

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Monsieur le Premier adjoint demande au Conseil Municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget annexe VVF tel que présenté, ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF _ Budget annexe VVF						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	50 409,27	48 799,02	44 019,84	56 260,44	94 429,11	105 059,46
Résultats de l'exercice	1 610,25			12 240,60		10 630,35
Résultats reportés	10 643,02			13,57	10 629,45	
TOTAUX CUMULES	61 052,29	48 799,02	44 019,84	56 274,01	105 058,56	105 059,46
RESULTATS DEFINITIFS	12 253,27			12 254,17		0,90

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS : Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESSEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe VVF tel que présenté;
- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

DELIB. N° 2026_071

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget annexe VVF

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, en particulier le chapitre 1 du titre 2 du tome 2 – La détermination et l'affectation du résultat ;

Vu les dispositions des articles L.231 1-5 et R.231 1-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe VVF ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'affecter** le résultat du budget annexe VVF de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Dotation au compte de réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : **12 253,27 €**
 - Report à nouveau créditeur compte 110 (R002) : **0,90€**
- **de reporter** à la section d'investissement du budget primitif 2026 le déficit de financement cumulé :
 - Report d'investissement (D 001) : **12 253,27 €.**
- **de reprendre** ces résultats au budget primitif 2026.

DELIB. N° 2026_072

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe Forêt

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les comptes de gestion, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Forêt du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE de GESTION _ Budget annexe Forêt

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	-	-	125 873,42	95 013,52	125 873,42	95 013,52
Résultats de l'exercice			30 859,90		30 859,90	
Résultats reportés				47 002,95		47 002,95
TOTAUX CUMULES	-	-	125 873,42	142 016,47	125 873,42	142 016,47
RESULTATS DEFINITIFS				16 143,05		16 143,05

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le compte de gestion du budget annexe Forêt du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB. N° 2026_073

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe Forêt

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point. Il rappelle que le compte administratif constitue l'édition des comptes de la commune.

Il doit être en parfaite adéquation avec le compte de gestion édité par le comptable public.

Monsieur le 1^{er} adjoint, en charge des finances, procède à la présentation du compte administratif.

Il est demandé à Madame la Maire de quitter l'Assemblée le temps du déroulement du vote.

Monsieur Laurent REMY explique que les membres de la majorité ont convenu de s'abstenir dans la mesure où elle n'était pas l'exécutante de ces dépenses.

Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil municipal :

- **d'approuver** selon le tableau ci-dessous, le compte administratif du budget annexe Forêt tel que présenté, ainsi que les restes à réaliser qui seront intégrés prioritairement au budget

primitif, et qui se résume ainsi ;

COMPTE ADMINISTRATIF Budget annexe Forêt

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	-	-	125 873,42	95 013,52	125 873,42	95 013,52
Résultats de l'exercice			30 859,90		30 859,90	
Résultats reportés				47 002,95		47 002,95
TOTAUX CUMULES	-	-	125 873,42	142 016,47	125 873,42	142 016,47
RESULTATS DEFINITIFS				16 143,05		16 143,05

- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Monsieur Benoît KIEFFER, conseiller municipal (+ procuration Mélanie MICHAU) et Madame la Maire, Sophie PASTOR, quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
3		21

ABSTENTIONS : Laurent REMY – Laetitia NEU – Jean-Michel HALLER – Aline GOBER-GROSJEAN – Michel KEUER (+procuration Martine HALLER) – Vanessa JUNG – Jérôme CANNIERE – Yannick SUSS – Fanny WAGNER – Eric LOBJOIS – Elhabiba CHABBI – Jackie HORES – Valérie NOMINE – Arnaud WAHL – Dilan KÜÇÜK – Yannick UNFRICHT – Christine JARROUSSE – Bilal EROL – Marylène HAESSEN – Véronique SCHNELL

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe Forêt tel que présenté;
- **de constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser inscrits ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

DELIB. N° 2026_074

AFFAIRES FINANCIERES

Affectation du résultat 2025 du budget annexe Forêt

Madame la Maire demande à Monsieur Laurent REMY de rapporter ce point.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, en particulier le chapitre 1 du titre 2 du tome 2 – La détermination et l'affectation du résultat ;

Vu les dispositions des articles L.231 1-5 et R.231 1-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2025 du budget annexe Forêt ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'affecter** le résultat du budget annexe Forêt de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - Report à nouveau créditeur compte 110 (R 002) : **16 143,05 €** ;
- **de reprendre** ce résultat au budget primitif 2026.

DELIB. N° 2026_075

AFFAIRES FINANCIERES

Débat d'orientation budgétaire 2026

Madame la Maire salue la présence de Monsieur Marc-Antoine VINCENT du Cabinet ORFEOR 360, qui fera la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3.500 habitants et plus ainsi que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus.

Du fait des dispositions de l'article L 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, applicables dans les communes de 3.500 habitants et plus étant passées au référentiel M 57, le débat d'orientation doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le Maire transmet pour cela un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ledit rapport comporte :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, étant notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP susvisée ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité

- générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme le différentiel entre les emprunts et le remboursement de dette.

Madame la Maire revient sur la transmission du rapport d'orientations budgétaires aux conseillers municipaux, qui s'est faite en même temps que celle des projets de budgets primitifs. Habituellement, cela ne se déroule pas ainsi : le débat d'orientations budgétaires a normalement lieu avant l'élaboration et la transmission de ces projets de budget. Toutefois, le calendrier ne permettait pas de respecter cette procédure, le budget devant être voté avant le 30 avril et le temps dont la nouvelle équipe disposait depuis son installation ayant été relativement court.

Elle rappelle également que c'est la dernière année où les comptes de gestion et les comptes administratifs seront votés de façon séparée. À partir de 2027, c'est le Compte Financier Unique (CFU), qui regroupe ces deux documents, qui sera soumis au vote des conseillers municipaux.

Madame la Maire souhaite que le budget présenté aujourd'hui soit considéré comme un budget de transition, réalisé dans un délai très court, à partir des éléments connus à ce jour. Il est tout à fait possible qu'au cours de l'année, la municipalité soit amenée à apporter des ajustements via des décisions modificatives, à mesure que la vision des finances s'affinera.

Concernant les orientations budgétaires, elle précise qu'en 2026 aucune nouvelle dépense d'investissement ne sera inscrite. Les seules dépenses d'investissement prévues concernent les restes à réaliser. Par ailleurs, certaines opérations doivent être inscrites alors même qu'elles ne sont pas financées directement par la Ville. À titre d'exemple, les travaux de la rue Jean-Jacques Kieffer ont été financés par la Régie Municipale d'Électricité pour un montant de 378 000 €, mais la commune rembourse progressivement cette somme sur six ans, avec une inscription de 63 000€ prévue pour 2026.

Madame la Maire rappelle également que la commune est inscrite depuis trois ans dans le réseau d'alerte des finances communales. Les services de l'État l'ont rappelé à plusieurs reprises : lorsqu'une collectivité se trouve dans ce dispositif de surveillance financière, la priorité doit être donnée au redressement et à la maîtrise des dépenses, et non à l'engagement de nouveaux investissements. Durant cette période, la collectivité doit fonctionner au plus juste et se concentrer sur l'essentiel. C'est dans ce cadre contraint mais responsable que s'inscrivent les orientations budgétaires du budget 2026.

Monsieur Benoît KIEFFER souhaite apporter une précision : la commune de Bitche faisait déjà partie du réseau d'alerte de 2017 à 2021.

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Marc-Antoine VINCENT qui présente le rapport d'orientation budgétaire.

Madame Lisiane SPELETZ-HEIM intervient après la présentation concernant le budget principal. Lors de cette présentation, Monsieur Marc-Antoine VINCENT a évoqué une augmentation des charges de personnel de 300 000 € sur le budget 2025. Selon elle, ces chiffres sont erronés.

Madame Lisiane SPELETZ-HEIM rappelle les montants réalisés au chapitre 012 en 2024 (3 080 000 €) et en 2025 (2 998 000 €). Les charges de personnel avaient donc diminué.

Monsieur Benoît KIEFFER ajoute que, de manière générale, les charges de fonctionnement avaient baissé de 2,1 % sur le budget 2025.

Monsieur Marc-Antoine VINCENT explique que dans les charges de personnel il inclue le chapitre 012 et le chapitre 013, ce qui justifie effectivement une augmentation des charges de personnel.

Monsieur Marc-Antoine VINCENT clôt sa présentation en évoquant l'autofinancement faible de la commune, qui crée une tension sur l'exécution du budget. Le manque de recettes crée une

difficulté à payer les fournisseurs. Il est assez urgent de faire des efforts sur la section de fonctionnement du budget principal dans le but d'améliorer le confort de gestion.

Madame la Maire rappelle que, quotidiennement, cela se manifeste par des rappels, des appels de relance, des sommes rejetées, des agents qui n'osent plus répondre au téléphone, etc.

Monsieur Laurent REMY précise qu'à l'heure actuelle, les budgets de la commune subissent 863.000 € de factures impayées, ventilées comme suit :

- le budget principal : 547.000 €
- le budget forêt : 13.000 €
- la Citadelle : 149.000 €
- le golf : 154.000 €

Monsieur Laurent REMY explique qu'à l'heure actuelle, le 20 de chaque mois le versement des dotations est attendu avec impatience. Elles servent dans un premier temps à payer les fonctionnaires puis, avec ce qu'il reste, quelques factures sont réglées. Mais, de mois en mois, les factures s'accumulent.

Autre exemple : 750 000 € ont été empruntés sous forme de lignes de trésorerie, dont l'une est arrivée à échéance la semaine passée. Il s'agit d'une somme considérable. Certaines lignes de trésorerie ont été contractées pour financer le fonctionnement, ce qui s'apparente à un crédit à la consommation. À l'heure actuelle, ces lignes de trésorerie sont irremboursables.

Sur le même sujet, en juin, un remboursement en capital de 500 000 € doit intervenir auprès d'une banque.

Il précise que la commune en est au stade où elle doit fléchir ses paiements vers des dépenses qui, si elles sont interrompues, empêchent les fonctionnaires de travailler (logiciel de ressources humaines, logiciel de paie, logiciel périscolaire). Quant aux livraisons de fioul agricole nécessaires au fonctionnement du matériel technique du golf, elles sont tout simplement suspendues faute de paiement des factures.

Il faut ajouter à cela 122 000 € d'engagements, c'est-à-dire des factures qui arriveront encore.

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis aux conseillers municipaux et présenté, Madame la Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente et de la tenue du débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **de prendre acte** de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2026 joint à la présente;
- **de prendre acte** de la tenue du débat.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre remarque n'étant soulevée,
la séance est close à 21h06

*Suivent les signatures au registre,
Pour extrait conforme,
Bitche, le*

**La Maire,
Sophie PASTOR**



**La secrétaire de séance,
Vanessa JUNG**

